



GUIDE POUR LES ORGANISATRICES ET ORGANISATEURS

Covid-19: respectez les mesures édictées par le Conseil Fédéral

Vous allez recevoir cet été des groupes d'enfants du Passeport-Vacances pour les Jeunes de Neuchâtel et environs. Tout d'abord, nous vous remercions pour votre engagement car sans vous rien ne serait possible.

PERMANENCE:

La permanence est à votre disposition au n° 079 630 47 16 ou info@passeportvacancesne.ch.

CENTRE DE LOISIRS / AUX BULLES:

Si votre activité se déroule au Centre de Loisirs ou Aux Bulles, les locaux seront ouverts 30 minutes avant le début de l'activité que vous y organisez. Si vous jugez ce délai trop court, veuillez nous contacter au plus tard jusqu'à fin juin 2021.

MÉTÉO:

Si vous avez inscrit à notre programme une activité qui peut être annulée ou modifiée, **veuillez appeler notre permanence au 079 630 47 16 la veille du jour prévu pour votre activité pour nous informer si elle peut être maintenue ou pas**. Ces renseignements seront donnés aux participants sur notre site.

LISTE DE PRÉSENCES:

Si vous accueillez des enfants et que l'appel n'a pas pu être effectué par un-e accompagnateur-trice, veuillez vous en charger et avertir la permanence en cas d'absence.

Dans le but de nous éviter tout souci (à vous comme à nous !) nous tenons à vous rappeler les points suivants :

- L'horaire indiqué doit être respecté.
- Les enfants sont assurés par leurs parents, veuillez vous assurer de l'être également.
- Si un enfant est trop turbulent, vous êtes libre de juger la situation et de prendre les mesures qui s'imposent, ceci bien sûr dans le respect des droits de chacun-e. Veuillez également le signaler à la permanence.
- La permanence peut modifier le groupe en dernière minute (par ex. : ajout d'un enfant si le maximum n'est pas atteint, absence d'un malade). Notre site est régulièrement mis à jour, **VEUILLEZ LE CONSULTER** à l'adresse : www.passeportvacancesne.ch, Actualité, Organisateur AVANT VOTRE ATELIER.
- Les listes d'enfants ne sont pas exploitables à des fins professionnelles.
- Si vous jugez qu'un enfant perturbe l'activité avec son portable, sentez-vous libre de le lui retirer pour la durée de l'animation.
- **Il est impératif de mentionner le n° de votre activité dans toutes vos correspondances.**
- En cas de défraiement, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées bancaires (IBAN) ou de joindre un bulletin de versement.

Merci d'envoyer vos factures dès vos activités terminées.

Toujours à l'écoute de vos remarques dans le but d'améliorer nos contacts et l'activité, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Le comité du PVJ